



Organisation
internationale
du Travail

Entreprendre autrement – l'entreprise coopérative

Les coopératives aident à assurer des moyens de subsistance

Une coopérative est « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». *Recommandation n°193 concernant la promotion des coopératives, OIT (2002).*

Les entreprises coopératives aident à assurer la subsistance de quelque trois milliards d'individus dans le monde entier. Elles comptent un milliard de membres et fournissent plus de 100 millions d'emplois. Comme toutes les entreprises, les coopératives doivent être compétitives sur le marché, cependant elles mettent en pratique une série de valeurs élargies par rapport à celles purement associées au profit. Basées sur les valeurs d'entraide, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité, les coopératives placent les personnes au cœur de leur activité. Etant donné que les coopératives appartiennent et sont contrôlées démocratiquement par leurs membres, les décisions prises par les coopératives doivent maintenir un équilibre entre le besoin de rentabilité et les besoins de leurs membres et les intérêts de la communauté au sens large.

Existant dans tous les secteurs économiques et sous de multiples formes, satisfaisant toutes sortes de besoins, résiliente face à la crise et prospère dans diverses sociétés, la formule coopérative offre tout un éventail de possibilités en vue de satisfaire les aspirations et les besoins économiques, sociaux et culturels des habitants du monde entier.

L'OIT promeut le modèle d'entreprise coopérative pour créer et maintenir des entreprises durables, offrant des emplois qui apportent non seulement des revenus mais ouvrent aussi la voie à l'avancement social et économique, autonomisant les individus, leurs familles et leurs communautés. Le modèle coopératif permet plus particulièrement aux personnes ayant des compétences, mais peu ou pas de capitaux, de mettre leurs ressources en commun afin de créer des emplois et contribuer au développement économique.

L'action de l'OIT dans le développement des coopératives repose sur la ferme conviction que la promotion de l'économie sociale et solidaire (à savoir, les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales) constitue une manière efficace de promouvoir la justice sociale et l'inclusion sociale pour tous les membres de la sociétés.

Réaliser pleinement le potentiel des coopératives pour la croissance durable

L'OIT aide au développement des coopératives partout dans le monde

- Près de 100 pays ont réformé leur législation sur les coopératives avec l'assistance de l'OIT;
- Les matériels de formation de l'OIT sont utilisés dans plus de 50 pays;
- Les programmes de coopération technique mis en œuvre à travers les régions portent sur le développement durable et inclusif pour tous.

Les coopératives formées par les producteurs, consommateurs, travailleurs et entreprises dans le monde entier ont démontré leur énorme potentiel en créant des possibilités d'emploi de s'exprimer et d'être représentés, en autonomisant les individus, en leur donnant une protection sociale et en réduisant la pauvreté. Elles ont démontré qu'elles peuvent faire avancer la pérennité et la justice sociale.

Il est donc primordial que le cadre de développement pour l'après-2015 reconnaisse le rôle joué par les coopératives dans la poursuite des objectifs et intègre le mouvement coopératif pour un d'un développement plus durable et inclusif.

Cependant, le développement des coopératives est entravé par un manque de connaissances et de compréhension du modèle d'entreprise coopérative par les décideurs politiques et par la société en général. Les politiques et les législations continuent à limiter la création et le développement des entreprises coopératives, tandis que la formation à l'entrepreneuriat néglige l'option coopérative et que les services de soutien aux entreprises sont mal équipés pour les soutenir.

L'approche de l'OIT pour appuyer le développement des coopératives

L'OIT a un mandat explicite pour travailler sur les coopératives et dispose d'un programme axé sur les coopératives depuis en 1920, peu après sa fondation. Aujourd'hui, le Programme sur les entreprises durables œuvre avec les mandants de l'OIT (gouvernements, organisations syndicales et patronales) et les représentants d'organisations coopératives de tous types et de toutes tailles, afin d'aider les coopératives à créer et soutenir l'emploi et contribuer à la promotion du travail décent et de la justice sociale.

Dans le cadre du suivi de l'Année internationale des coopératives en 2012, l'OIT collabore étroitement avec ses partenaires à la réalisation de la vision coopérative pour 2020, à savoir des entreprises coopératives plus participatives et durables, dotées d'une identité claire soutenues par des cadres juridiques et des capitaux fiables.

L'approche globale de l'OIT, qui repose également sur des partenariats avec d'autres agences des Nations Unies, des institutions académiques et des organisations non gouvernementales, inclut:

- des orientations et des conseils sur la création d'**environnements propices** au développement coopératif, aux niveaux national, régional et international

- le **renforcement des capacités** et le développement de matériel d'enseignement et de formation et d'autres outils pour permettre aux entreprises coopératives d'être concurrentielles sur le marché
- le dialogue et la **promotion fondée sur les faits et la recherche** sur l'importance économique, sociale, sociétale et politique des coopératives, afin d'apporter des éléments d'information en matière de politiques et de bonnes pratiques.

L'assistance technique de l'OIT pour le développement coopératif est axée spécifiquement sur les conseils politiques et juridiques, le renforcement des compétences par le développement des ressources humaines, et la réduction de la pauvreté par l'auto-assistance. Plusieurs autres projets et programmes de l'OIT soutiennent également les entreprises coopératives en abordant des questions comme l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes, la protection sociale, le travail des enfants, le secteur informel et le développement économique local.

L'OIT en action: l'appui au développement coopératif

La création d'un environnement propice

Au cours des 15 dernières années, l'OIT a aidé plus de 85 pays à élaborer et revoir leurs politiques et leurs lois en matière de coopératives. Par exemple, elle a contribué à la conception d'une loi cadre pour les coopératives en Amérique latine (*Ley Marco para las cooperativas de América Latina*) et de l'*Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives* de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Elle a également contribué à l'évaluation de la mise en œuvre du règlement de l'Union européenne de 2003 relatif au *Statut de la société coopérative européenne*.

Plus récemment, l'OIT a soutenu la conception de la politique de développement des coopératives au Sri Lanka et contribué au processus de réforme du secteur coopératif en Égypte à travers le dialogue social avec les agriculteurs, les syndicats, les dirigeants de coopératives, les universitaires, les journalistes et les décideurs politiques.

Le renforcement des capacités

Les modules de formation de l'OIT pour la gestion des coopératives (MATCOM) ont été utilisés dans plus de 50 pays. Conçus pour les conseillers en entreprises, les formateurs et les établissements de formation, les fonctionnaires de l'État,

le personnel de projet et d'autres acteurs coopératifs, ils sont disponibles dans plus de 60 langues. Des mises à jour, comme celle du programme *My.Coop: Gérez votre coopérative agricole*, qui comprend une plateforme d'autoformation en ligne, sont réalisées en collaboration avec des agences de l'ONU, des institutions académiques et de formation et du mouvement coopératif.

La promotion fondée sur les faits et la recherche

L'OIT réalise régulièrement des travaux de recherche sur les coopératives. De récentes études témoignent de la résilience des coopératives au cours des crises économiques et financières, et de la manière dont les coopératives contribuent au développement durable. En outre, au vu de l'importance des statistiques sur les coopératives pour la formulation de politiques et d'interventions appropriées, l'OIT soutient les efforts visant à renforcer la pertinence et l'utilité des systèmes statistiques afin d'obtenir des statistiques globales et internationalement comparables sur les coopératives. Comme indiqué par la Résolution adoptée lors de la session de 2013 de la Conférence internationale des statisticiens du travail, de telles statistiques sont essentielles pour quantifier l'impact que les politiques ont sur les membres des coopératives et l'économie en général.

Un aperçu de notre travail



Langues de My.Coop

My.Coop existe en plusieurs langues y compris anglais, espagnol, français, arabe, swahili, bahasa, indonésien, cinghalais, tamoul, népalais, et chinois.

Gérer votre coopérative agricole



My.Coop – Gérer votre coopérative agricole est à la fois un programme de formation et un programme sur la gestion des coopératives agricoles. Conçu dans le cadre du programme COOPAfrica de l'OIT, il a été développé et conçu en partenariat avec plusieurs organisations internationales, agences de développement de coopératives, collèges coopératifs et universités. Lancé en 2012, My.Coop a été traduit en plusieurs langues et adaptés à plus d'une douzaine de contextes nationaux, par exemple l'horticulture en Égypte, l'entrepreneuriat des jeunes en Colombie ou les coopératives agricoles traditionnelles au Népal. Le programme de formation est utilisé par des organisations de coopératives dans trois continents afin de améliorer la gestion des coopératives agricoles et d'augmenter les avantages pour leurs membres et les communautés. Outre les formations face à face, My.Coop se décline également en cours à distance de formation des formateurs, afin de conférer aux formateurs les capacités de planification et de mise en œuvre des activités My.Coop selon une variété de méthodologies participatives.

Pour de plus amples informations: <http://www.agriculture-my.coop>

Créer des ponts avec des papayes

L'OIT a mis en œuvre un projet d'autonomisation locale par le développement économique au Sri Lanka après le conflit et y collabore avec un certain nombre de sociétés coopératives, d'agences gouvernementales et d'organismes privés pour la réalisation d'initiatives de développement économique visant à améliorer les moyens de subsistance de milliers de personnes de la région.

Les agriculteurs bénéficiaires du projet faisaient partie d'une communauté agricole qui s'était réinstallée depuis peu dans le Nord du Sri Lanka affecté par le conflit et qui n'avait pas grand-chose d'autre que quelques lopins de terre pour démarrer une nouvelle vie. Plus de la moitié d'entre eux étaient des femmes, dont de nombreuses veuves. Ces agriculteurs avaient du mal à trouver des débouchés commerciaux pour leur production de papayes. Pour endiguer ce problème, le projet les a aidés à s'organiser en une coopérative de producteurs de fruits et à s'associer à une société d'exportation pour créer une co-entreprise d'un nouveau genre et ainsi créer des débouchés pour leur production. Cette joint-venture, *North South Fruit Processors*, a également aménagé un hangar de conditionnement afin de pouvoir exporter un produit de qualité.

Le projet leur a permis d'augmenter leur revenus de manière significative, les a mis en relation les uns avec les autres à l'intérieur de la coopérative, et a levé certains des obstacles culturels rencontrés par les femmes et les veuves dans une société conservatrice. Il a également stimulé la croissance économique locale tout en aidant les petits producteurs à s'organiser et à développer leurs capacités à opérer de manière plus égale dans le marché concurrentiel du Sri Lanka d'après-conflit.

L'initiative, qui se transforme progressivement en un véritable commerce de fruits et légumes, a eu un impact substantiel sur le revenu des agriculteurs pauvres, en l'augmentant dans certains cas de 700%. Elle a généré plus de 300 000 dollars de revenu pour les 189 agriculteurs et créé 9 emplois dans la ligne d'emballage, transformant ainsi la vie de nombreuses familles.

Source: OIT, *Building Bridges with Papaya: Local empowerment through economic development*.

L'OIT et les entreprises durables

Le Programme sur les entreprises durables de l'OIT contribue à créer plus d'emplois et de meilleure qualité par le développement des entreprises. Il relie la croissance de l'entreprise et la compétitivité aux besoins des hommes et des femmes d'obtenir un revenu décent dans un environnement sain – aujourd'hui et à l'avenir. Ancré dans la mission de l'OIT qui vise à créer du travail décent pour tous les hommes et les femmes, ce programme est fondé sur trois piliers:

- Un environnement favorable aux entreprises - créer un cadre propice permettant aux entreprises de démarrer, de se développer et de créer des emplois décents;
- L'entrepreneuriat et le développement des affaires - aider les entrepreneurs, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés, à créer et à développer des entreprises prospères;
- Des lieux de travail durables et responsables - démontrer le lien entre les gains de productivité et l'amélioration des conditions de travail, les bonnes relations professionnelles et les bonnes pratiques environnementales.

Le programme combine l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets avec le renforcement des capacités et les services d'appui aux entreprises, aux niveaux international et national, à travers des services de conseil et un large portefeuille de coopération technique. Il travaille avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, en partenariat avec d'autres agences des Nations Unies, des institutions financières et universitaires, des donateurs et d'autres encore.

Pour en savoir plus

Unité des coopératives de l'OIT - www.ilo.org/coop

Guide de l'OIT sur les coopératives - www.ilo.org/resourceguides/coop

Recommandation (n°193) concernant la promotion des coopératives, OIT - www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convde.pl?R193

Contact

Unité des coopératives (COOP)
Département des entreprises
Organisation internationale du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
Tél: +41 22 799 7095
Fax: +41 22 799 7562
Courriel: coop@ilo.org
www.ilo.org/coop
Simel Esim, Cheffe Unité des Coopératives (COOP), esim@ilo.org